

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
D'UN MARCHÉ

(Numéro d'identification Fiscale : 186290101477122)

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Mascara sis à la Zhun 12 Mascara, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'Avis d'appel d'offre national avec exigence de capacités minimales N°28 /SMP/DEP/2025, portant **Réalisation en une tranche ferme et en tranche conditionnelle D'un lycée Type 600/200R à la Commune de Gaada :**

TRANCHE FERME :

- A. Travaux de préparation de l'assiette.
- B. Bloc (ADM + Pédagogie + demi pension + amphi + locaux technique)
- C. Equipement de la bâche à eau + installation du réseau anti incendie + post transformateur + chambre froide
- D. Travaux de VRD + Terrain Combine

TRANCHE CONDITIONNELLE

- E. Bloc Salle de Sport.
- F. Bloc Logements de fonction (1F5+2F4+4F3)

Paru dans les Quotidiens Nationaux « LE CARREFOUR D'ALGERIE » le 05/01/2026 et « البهجة نيوز » le 04/01/2026

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres en date du 21/01/2026, le marché à été attribué provisoirement au soumissionnaire ci-après désigné et ce conformément aux détails suivants :

Attributaire	Note Technique	Montant de l'offre	Montant Corrigé	Délai	Critères du Choix
ETB FOUJIL Hachemi Gérant:FOUDIL Hachemi NIF :17029310045810402900	65,50	Montant global : 524 069 264,60DA Montant de la partie ferme : 437 207 904,00 DA Montant de la partie conditionnelle : 86 861 360,60DA	Montant global : 522497 274,60DA Montant de la partie ferme : 435 769 194,00 DA Montant de la partie conditionnelle : 86 728 080,60DA	T F: 14 Mois TC : 04 Mois	Moins disant

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de la Direction des Equipements Publics dans un délai de trois (03) jours de la date de l'affichage du présent avis pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques.

-Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du présent contrat peut introduire un recours auprès de la commission des Marchés compétente.

-Le recours est introduit dans les **Dix (10) jours** à compter de l'affichage du présent avis d'attribution.

-Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Directeur